



PREMIER TIR NUCLÉAIRE EFFECTUÉ A MORUROA

Mme Unutea HIRSHON

Representante à l'Assemblée de Polynésie française.

Presidente de la commission d'enquête sur les conséquences des essais nucléaires
aériens en Polynésie française.

Membre du conseil d'orientation sur les conséquences des essais nucléaires

PRÉFACE

L'histoire d'un peuple, d'un pays ou d'une civilisation est indissociable du devoir de mémoire, ainsi que de l'obligation d'information des nouvelles générations sur son passé.

Tout fait, historiquement établi, est toujours le point de départ d'un lot de conséquences influant sur le futur.

L'histoire ne peut donc s'écrire sans une recherche approfondie de ses réalités factuelles et de leurs vérités.

C'est cet esprit qui nous anime et nous réunit aujourd'hui.

Aussi, j'ai à cœur de saluer et remercier chacun des participants à ce colloque dont l'expertise, l'analyse et la connaissance du sujet seront autant de contributions à une meilleure connaissance du dernier demi-siècle de notre histoire largement marquée par le nucléaire, mais aussi, participera à faire évoluer un droit qu'il est urgent de reconnaître, celui des victimes liés aux essais nucléaires, qu'elles soient civiles ou militaires, Polynésiens ou Métropolitains.

UNE DOUBLE CELEBRATION

Ce colloque marquera la célébration de deux actes, l'un désagréable, l'autre porteur d'espoir.

Désagréable, adjectif bien faible en commémoration du quarantième anniversaire d'Aldebaran, 1^{er} tir nucléaire aérien tiré depuis Mururoa le 2 juillet 1966.



Aîné d'une longue série de 46 explosions atomiques aériennes jusqu'en 1975, suivi de 147 tirs souterrains jusqu'en 1995, ces expérimentations transformant ainsi, pendant 30 ans, nos îles et nos lagons en un gigantesque laboratoire de recherche nucléaire au service de l'acquisition, par la France, de sa force de frappe stratégique.

Mais, d'une manière plus joyeuse, nous célébrons également le premier anniversaire d'une époque révolue, celle du grand secret savamment entretenu par l'Etat depuis quarante ans, soit presque le temps de deux générations.

En effet, durant le quasi demi- siècle dernier, période capitale de leur histoire contemporaine, les polynésiens et leurs élus n'ont eu droit qu'au monologue aussi rassurant que lénifiant d'un Etat propagandiste, soutenant mordicus la théorie d'essais nucléaires propres, sans aucune conséquence possible sur l'homme et son environnement.

METTRE FIN AU MONOLOGUE DE L'ETAT

Conséquence du changement de majorité intervenu en Avril 2006, l'Assemblée de Polynésie tout juste installée votait, le 15 juillet, la création d'une Commission d'enquête sur les conséquences sanitaires, sociales, économiques et environnementales liées aux essais nucléaires que j'ai eu le grand honneur de présider.

Pour la première fois, des élus polynésiens se donnaient les pouvoirs et les moyens d'enquêter sur les 30 années de leur histoire nucléaire de laquelle il n'avait, jusqu'alors, que des bribes d'une version unique donnée par l'Etat.

Ainsi, pendant 6 mois, en dépit de nombreuses procédures judiciaires introduites par l'Etat et l'opposition contre l'existence et les travaux de la commission, celle-ci a mené toute une série d'investigations, auditionnée de nombreux acteurs de la société civile, politique et religieuse témoins de l'époque de l'installation du CEP et des expérimentations nucléaires.

La Commission s'est également déplacée à Mururoa, Tureia et Hao pour enquête de terrains auprès des populations et des élus concernés.

Durant ce déplacement, la Commission était accompagnée par des membres de la CRIIRAD mandatés afin d'effectuer des prélèvements pour analyse en leur laboratoire.

A VOIR PRÉCISER INNOCUITÉ ACTUELLE ?

Outre ces enquêtes, la commission a pu se procurer plusieurs documents, encore aujourd'hui classifiés secret ou confidentiel- défense, dont elle s'est servie pour ses travaux et en a publié l'intégralité en annexe de son rapport final.

Inutile de préciser, qu'au terme de ses travaux, la Commission d'enquête conteste fortement, preuves et témoignages à l'appui, la théorie inlassablement soutenue par l'Etat depuis 40 ans, celle d'essais nucléaires propres n'ayant pu avoir de conséquences sur les hommes et leur environnement.

A titre de synthèse se voulant constructive, la Commission d'enquête a émis plusieurs



recommandations, chacune d'entre-elles devant être reprise par le Conseil d'orientation sur les conséquences des essais nucléaires pour examiner, dans le cadre de négociations Etat-pays, les dispositifs à mettre en œuvre pour leur applications.

LA REPONSE DE L'ETAT.

Quelques jours seulement après le vote du rapport de la commission d'enquête par l'Assemblée de Polynésie française, le Ministère de la Défense dépêchait à Papeete son émissaire en la personne de M. Marcel JURIEEN de la GRAVIERE, délégué à la sûreté nucléaire.

Détonnant contraste d'avec quarante années d'un lourd silence

De cette première rencontre, pleine de promesses sur la nouvelle transparence annoncée par l'Etat, on aurait pu croire le dialogue renoué entre lui et le pays sur ce sujet aussi sensible, qui depuis quarante ans, faute d'un refus affiché par le gouvernement central de toute information objective, empoisonne la sérénité des relations avec le pays.

Il n'en est rien, ou au mieux, s'agit-il d'un discours de façade.

Le récent rapport du Délégué à la sûreté nucléaire, rendu après une mission éclairée sur les îles concernées, sans que ne soit convié à ce déplacement aucun Représentant à l'Assemblée, ni aucun membre de la commission d'enquête ou du Conseil d'orientation, s'inscrit dans une stratégie de communication militaire, à savoir, lâcher de l'information sur l'incontrôlable en ignorant les aspects essentiels qui, eux, seraient en mesure d'être vérifiés.

Si le Ministère de la Défense a été contraint d'admettre que le nombre de tirs ayant eu des retombées polluantes est effectivement supérieur à celui officiellement admis et transmis à l'AIEA (10 au lieu de 5 initialement) , le Délégué à la sûreté nucléaire, en conformité avec la logique d'information du Ministère de la Défense, tempère cette information en précisant :

« Toutes les expérimentations ont naturellement donné lieu à des retombées, dont les niveaux ont été très variables d'un essai à l'autre et souvent très faibles ou sans signification. »

« Pendant toute la durée des expériences aériennes, aucune retombée n'a été d'un niveau justifiant une évacuation des populations de ces îles. »

Summum de l'opacité entretenue par le Ministre de la Défense, une note du 14 mai 2006 du Délégué indiquant que les calculs de dose effectués par la CRIIRAD à propos des retombées du tir Rigel le 24 septembre 1966 sont surestimés d'un facteur 1000 parce que :

« Les relevés des données effectuées par le SMSR ont été reportées avec une erreur de transcription manuelle, **comme l'atteste d'autres documents**. Les valeurs à prendre en considération sont en effet de 1000 fois moindres ».

*La plus élémentaire démarche scientifique eut exigée que le Délégué produise, pour étayer une affirmation aussi importante, les autres documents auquel il fait référence, **ce qui n'est pas le cas.***

Répondant à cette affirmation, pour le moins alambiquée du Délégué, la riposte de la CRIIRAD est, quant à elle, d'une limpidité absolue et recentre le débat là où il doit l'être :

«Même si elles restent critiquables, les nouvelles évaluations dosimétriques fournies par le CEA concernant les retombées du tir Aldebaran sur les îles GANBIER aboutissent à des doses à la thyroïde pouvant atteindre 78 millisiverts pour un enfant âgé de 1 à 2 ans.



Or, ce niveau d'exposition aurait nécessité la mise en œuvre de mesures de protection radiologique, car, dépassant très largement la limite de dose à l'organe fixée à 15 millisieverts par an pour le public de l'époque (décret du 20 juillet 1966), d'autant que la population des GAMBIER a subi, au cours de l'année 1966, d'autres retombées que celles du seul tir d'Aldebaran.

Pourtant, le rapport de la Commission d'enquête démontre, sans aucune ambiguïté, que la population de cet archipel particulièrement exposée n'a reçu aucune information ni fait l'objet d'aucune mesure de protection jusqu'en 1968

Très révélateurs de la réalité de situation de l'époque, les regrets exprimés par la population des GAMBIER constatant que les militaires n'achetaient plus les légumes qu'on leur avait pourtant demandé de cultiver pour les besoins du CEP...

Après quarante ans de silence, ces premiers échanges montrent combien nous sommes encore loin de la transparence annoncée par l'Etat.

UNE REALITE ETABLIE ET PROUVEE

S'appuyant sur une série de documents encore classifiés secrets ou confidentiels défense, dont l'authenticité n'a jamais été remise en cause par le Ministère de la Défense, les travaux de la Commission d'enquête établissent formellement tant l'ampleur que le nombre important de retombées.

Ces documents militaires concernant les campagnes de tirs 1966-1967, publiés in- extenso par le rapport de la Commission d'enquête, consignent les preuves de retombées de chacun des essais, les niveaux de doses reçues par les habitants de certaines îles, ainsi que des réflexions alarmantes écrites par les auteurs de ces documents, experts scientifiques et militaires confondus, présents sur les lieux quelques heures ou jours après un tir.

Cette réalité induit que l'ensemble de la population des îles et atolls habités de nos archipels n'a pas été protégée, ni même informée au titre du principe de précaution, par exemple, la distribution de pastilles d'iode en prévention d'absorption d'iode radioactif par la thyroïde.

Il est d'ailleurs très significatif qu'après avoir reconnu oralement l'authenticité de ces documents, le Délégué n'en fasse, par la suite, aucune référence dans ses rapports et commentaires.

En contravention d'avec toute l'objectivité requise par une démarche scientifique, le Délégué à la sûreté nucléaire demande à ses interlocuteurs de le croire sur parole, déniait aux instances officielles du pays, ainsi qu'à ses citoyens, le droit d'accès à la documentation et aux rapports ayant servi à constituer ses documents distribués en mai 2006, en réponse aux travaux de la Commission d'enquête.

Pas crédible, cette attitude ne peut que renforcer la méfiance des Polynésiens et de leurs élus eus égard au gouvernement central, qui, une nouvelle fois, foule du pied sa parole et sa volonté affichée de transparence.

En 2006, les citoyens français sont en droit d'obtenir le même accès à l'information sur les essais nucléaires – qui plus est quand ceux-ci ont été effectués dans leur espace de vie – que les citoyens américains pour lesquels l'accès aux rapports sur les expérimentations réalisées par les Etats-Unis sont en grande partie disponibles sur les sites internet publics américains.



Comment expliquer une telle différence entre deux démocraties, si ce n'est la volonté de cacher une vérité dérangeante pour la France ?

Quelque soit le discours et l'attitude de l'Etat, tant que les archives de ses expérimentations nucléaires ne seront pas ouvertes et accessibles pour établir une vérité certaine, incontestablement due aux polynésiens, le doute et la conviction d'un mensonge d'Etat persisteront.

RECONNAÎTRE LE DROIT DES VICTIMES

Alors que la France s'arc-boute sur le discours éculé de ses essais nucléaires sans conséquences, les USA et l'Angleterre ont depuis longtemps opté pour une loi-cadre portant nomenclature des maladies pouvant être liées à leurs expérimentations atomiques ainsi qu'un barème d'indemnité pour indemnisation des victimes.

Malgré un remarquable travail de fond et la persévérance d'associations d'anciens travailleurs et de vétérans, ici et en Métropole, dont je salue au passage le dévouement, l'Etat refuse toujours obstinément d'envisager l'engagement de sa responsabilité pour les maladies ayant pu être développées lors de ses expérimentations nucléaires.

Une telle intransigeance est totalement incompatible d'avec l'esprit du pays des droits de l'homme.

Depuis des années, des hommes, civils ou militaires ayant participé aux expérimentations nucléaires françaises, souffrent et s'éteignent de la suite d'affreuses maladies reconnues comme ayant pu être radio induites par les principales puissances nucléaires, à l'exception de la France.

Ces hommes, abandonnés sur le chemin de la maladie, épuisent les dernières années de leur vie dans de longues et sinueuses procédures judiciaires, le plus souvent vaines, dans l'espoir de voir reconnaître leur maladie, dite professionnelle, pour ne pas laisser démunie leurs familles le jour fatidique.

Pourtant, le combat fait son chemin, et je souhaite terminer mon allocution par une note d'espoir en vous conviant à la réflexion suivante

Très récemment, le Professeur Pierre Pellerin, ancien directeur du Service central de protection contre les rayonnements ionisants de Tchernobyl, a été mis en examen pour « **tromperie aggravée** » suite à une plainte réunissant 500 personnes pour la plupart atteintes du cancer de la thyroïde.

Le magistrat instructeur reproche à Monsieur Pellerin « **d'avoir masqué, en 1986, l'ampleur de la radioactivité consécutive au passage du nuage de Tchernobyl sur la France, et d'en avoir minimisé l'impact sanitaire.** »

Comment, dès lors, ne pas faire un parallèle avec l'Etat ayant minimisé pendant quarante ans le nombre de ses expérimentations nucléaires polluantes, et se refusant à toutes informations objectives sur l'impact sanitaire de ces retombées sur les populations civiles ou militaires concernées ?

Unutea HIRSHON